

Avis de constitution

SOCIETE « SUPER VUE OPTIQUE »

Siège ABIDJAN-ABOBO-CARREFOUR MOBILE BVD
ALPHONSE BONI, 01 BP 4062 ABIDJAN 01. Lot: 492, Ilot:
37, Section: BS, Parcelle: 25, Lot 492, Ilot 37

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/01/2026 , et enregistrés au CEPICI le 07/01/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SUPER VUE OPTIQUE »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- Vente de Verres correcteurs et accessoires de lunette ;

- Contrôle de vue ;

- Montage de verres correcteurs ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous les biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

Et généralement, toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN-ABOBO-CARREFOUR MOBILE BVD
ALPHONSE BONI, 01 BP 4062 ABIDJAN 01. Lot: 492, Ilot:
37, Section: BS, Parcelle: 25, Lot 492, Ilot 37

Dirigeant(s) M ASSI AGBATOU SATURNIN (COGÉRANT),
Mlle TOURE KLINDIO MIREILLE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B12-00187 du 13/01/2026 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°02281/GTCA/RC/2026 du 13/01/2026

